

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du lundi 21 septembre 2015 Cernay-la-Ville

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. BARBOTIN CC Rambouillet Territoires
- Mme BONZANI Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay la Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (UAP)

PNR : Mmes LE LAGADEC, DOUBRE, FRANCOLIN, HOUGUET, LE VOT, MANOUVRIER, MONTABORD, MONTET, PEREZ et RIAUTE et de MM HARDY, STEPHAN et VAN BUSSEL.

Absents excusés :

- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. FISCHER Conseil régional Ile-de-France
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Pouvoirs :

Mme BOONE	à	M. POULON
M. FISCHER	à	Mme BONZANI
M. BOURNAT	à	M. POUPART
Mme PECRESSE	à	M. VANDEWALLE

Un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour et sera examiné en fin de bureau :

- Délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Bassin de la Haute Vallée de la Rémarde (SIAEHBVR) au PNR pour l'entretien des cours d'eau de la Rémarde amont et ses affluents.

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 22 juin 2015.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Validation de tarifs pour la Boutique du Parc

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

Ferme de la Villeneuve (Rambouillet)

-Rillette et terrines de volailles : 4,90 €

Vente de sirop « L'Alchimiste » par le siropier M. CHENUE :

-En fonction du parfum du sirop et de la matière première, le prix de la bouteille de sirop sera fixé à 6 €, 7 € ou 9 €. Ce siropier nouvellement installé à Chevreuse fabrique des produits de grande qualité, utilise des produits locaux pour les saveurs qui s'y prêtent, développe des ateliers pour ses clients.

3. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Les membres du Bureau syndical examinent l'ensemble des aides instruites par les commissions restreintes et se prononcent sur les attributions suivantes :

❖ **Pour la Commission restreinte « Agriculture, Forêt »** réunie le 24 juin 2015 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DE WINTER

- Aide 2015/001/12-02 : **Réalisation de clôtures agricoles** pour l'EARL de la Grand'Maison - Chevreuse
Participation du Parc : 1 564.20 €.

-Aide 2015/002/12-02 : **Réalisation de clôtures agricoles** pour M.Niochau, agriculteur à Sonchamp
Participation du Parc : 1 236.65 €.

-Aide 2015/003/12-01 : **Acquisition d'un broyeur mono disque** par la SCIA des Ponts Quentins - Gambaiseuil ; Participation du Parc : 1 440.00 €.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

❖ **Pour la Commission restreinte « Développement économique »** qui s'est réunie le 9 septembre 2015 sous la présidence de M. Georges PASSET :

- **Aides PNR aux commerçants et artisans, fonction des diagnostics réalisés par les chambres consulaires**

-Modernisation « **Boulangerie-pâtisserie** », M Loïc BELLAMAY à Saint-Léger-en-Yvelines pour l'aménagement intérieur de l'espace de travail et extérieur, sécurisation du local : 111 934.56 € HT
Subvention accordée : 11 250 € (11250 € provenant du fonds PNR p753 (Yvelines))

- **Appui au développement des métiers d'art** (Participation au Salon Ob'Art de Paris du 20 au 22 novembre 2015)

-**PIESYK Tatiana « IRISATIONS » peinture sur verre, Saint-Rémy-lès-Chevreuse (2/3)**

Participation au salon Ob'Art à Paris : 465 € HT

Subvention accordée : 465 € HT (provenant du fonds PNR p718)

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Passet informe les membres du Bureau que, par courrier du 16 juillet 2015, le PNR s'est vu attribuer la seconde tranche du FISAC soit une subvention de fonctionnement de 44 162 € et en investissement de 340 000 €. Ce montant vise le cofinancement par le ministère en charge de l'artisanat et du commerce du fonds d'aide à la modernisation des entreprises du Pnr. Il est rappelé que le taux d'intervention maximum du FISAC est de 30% dans la limite du plafond de 75 000 € des investissements éligibles. Il s'agit d'un taux maximum qui pourrait être ramené à un taux inférieur par le règlement d'attribution des aides du Parc.

Pour mémoire, le Pnr avait obtenu pour la première tranche de l'opération, une subvention de fonctionnement (121 873€) et de la subvention d'investissement (400 000€).

❖ **Pour la Commission restreinte « Biodiversité et environnement »** réunie le 16 septembre 2015, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN :

Les membres du bureau votent à l'unanimité les aides instruites par les membres de la commission restreinte :

- Aide 2015/011/06-03 : Restauration d'une Mare : Mme Sergent (Commune d'Hermeray). Participation du Parc : 632.00 €.
- Aide 2015/012/06-03 : Renforcement de la trame verte : plantation d'un verger traditionnel dans la vallée de la Gloriette : M. Collard (Commune de Bullion). Participation du Parc : 440.00 €.
- Aide 2015/013/06-03 : Renforcement de la trame verte : plantation d'un alignement de fruitiers au Haras de la Grande Hogue : M. Guillemot (Commune d'Auffargis). Participation du Parc : 320.00 €.
- Aide 2015/014/07-02 : maîtrise des ruissellements sur la commune de Magny les Hameaux. Participation du Parc : 6 400.00 €.
- Aide 2015/015/07-02 : maîtrise des ruissellements sur la commune de Senlisse. Participation du Parc : 4 000.00 €.

❖ **Pour la commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »** réunie le 15 septembre 2015 sous la présidence de Monsieur Gérard CHIVOT,

Aide 2015/024/05-01 : Conseil en énergie partagé, commune de Bullion. 1ere année 2015 - Participation du Parc : 1 902,29 €.

- Aide 2015/025/05-05 : Réduction de la pollution lumineuse à Bonnelles. Rénovation de 7 lanternes à boules. Participation du Parc : 2 422,00 €
- Aide 2015/026/05-05 : Extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Fontenay-lès-Briis. Installation d'horloges astronomiques. Participation du Parc : 5 866,00 €
- Aide 2015/027/05-05 : extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Bullion. Installation d'horloges astronomiques. Participation du Parc : 2 070,00 €
- Aide 2015/028/04-01 : Etude complémentaire d'approfondissement sur le développement économique dans le cadre de l'élaboration du PLU de Bullion. Commune de Bullion. Participation du Parc : 5 250.00 €
- Aide 2015/029/04-01 : Etude complémentaire d'approfondissement sur le patrimoine dans le cadre de l'élaboration du PLU de Bullion. Commune de Bullion. Participation du Parc : 8 750.00 €
- Aide 2015/030/02-04 : Travaux d'enfouissement de réseaux. Commune de Bullion. Participation du Parc : 15 000,00 €
- Aide 2015/0310/02-05 : Travaux pour la création et la mise en place de mobiliers urbains Commune de Bullion. Participation du Parc : 5 600, 00 €

Les membres du bureau adoptent à l'unanimité les aides instruites par les membres du jury des Utopies réalistes.

4. Utopies réalistes 2015

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides financières attribuées par le Jury de l'appel à projets « Utopies Réalistes, 2015 » qui s'est tenu le 30 juin 2015, sous la présidence de M. VANDEWALLE. Cet appel à projets correspond à l'aide 14-1 du guide des aides.

32 dossiers de candidatures ont été examinés, 7 projets ont été retenus et sont présentés au bureau.

- **n°1 : projets évolutifs pour le quartier du Buisson (projet 2015-01) pour la commune de Magny les Hameaux**

L'objectif du projet est de créer une "Boîte à outils" destinée aux habitants pour répondre aux différentes situations, dans le but d'adapter leur habitat aux enjeux actuels et futurs. Il s'agit de concevoir des solutions architecturales reproductibles aisément d'un pavillon à l'autre. Pour cela, 4 types d'évolution sont proposées : extension côté jardin, côté rue, surélévation, transformation de bati en habitat exemple des serres (Cf. Solar Décathlon). Ce projet sera construit en étroite collaboration avec le Parc, l'ALEC SQY et la commune de Magny-les-Hameaux.

Le budget global prévu est de 31 500 euros.

Subvention accordée à la commune de Magny = 15 000 euros pour les études.

Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.

- **n°2 : Un toit sous mon toit (projet 2015-10)**

Concept développé, animé, suivi depuis le projet jusqu'au financement et l'accompagnement pour les travaux par Antoinette Le Bouteiller, architecte DPLG : encourager les particuliers à créer de la valeur à partir de leur patrimoine immobilier en créant un logement (du studio au 2 pièces) dans leur résidence principale (maison individuelle ou maison de ville) pour dégager des revenus et financer l'isolation thermique de leur habitation, éventuellement en faisant une petite extension.

Subvention accordée = 1000 euros pour l'achat de matériel et des supports de communication. L'équipe du Parc accompagnera techniquement ce projet.

- **n° 3 : Interventions rurales (projet 2015-12)**

Le projet porté à l'agence d'architecture ABBA consiste à redynamiser et à requalifier l'urbanisation en milieu rural à travers les thèmes suivants :

- La création ou la consolidation de micro-centralités en milieu urbain.

- La recherche de solutions constructives et architecturales adaptées au regard du patrimoine architectural et paysager de la région et aux enjeux environnementaux actuels. Développer une architecture contemporaine mais locale.

- La recherche de mixité sociale.

L'innovation proposée s'inscrit dans la démarche elle-même par un travail en amont avec les différents acteurs du territoire (Mairie, PNR, Bailleurs sociaux,...) et les habitants, à travers des ateliers/événements de sensibilisation, de concertation et de participation. De façon à concevoir le projet ensemble et non de manière prédéfini et développer une adhésion et une dynamique collective.

Subvention accordée = 5 000 euros pour financer la démarche participative, les études et l'accompagnement de la commune jusqu'à la réalisation.

Ce projet est accompagné techniquement par l'équipe du Parc, la commune d'Hermeray propose un site.

- **n° 4 : Jardin Capsule aux Essarts-le-Roi (projet 2015-16)**

L'agence *Omnisphère* propose un concept d'aménagement qui tend vers une agriculture urbaine. Le jardin capsule est un espace hybride situé aux franges de la ville ou en son cœur. Un microcosme mêlant pratiques agricoles et espace public. Ici, la place du végétal n'est plus simplement ornementale, mais devient un objet de consommation direct, et un outil à la compréhension du monde agricole. Ce jardin évoluera ainsi au même rythme que les parcelles

agricoles. Créé dans un cadre urbain ou dans sa proximité, il se composera avec le champ lexical de la ville (mobiliers urbains, éclairage, jeux, traitements des sols, accessibilité, circulation) et celui de l'agriculture de proximité (potager, AMAP, cueillette, verger, céréale). Le jardin capsule est un espace multifonctionnel : Production, vente, loisir de proximité, pédagogie... Ces jardins innovants permettront de créer un lien social et une interrelation entre le milieu urbain et rural.

Subvention accordée = 6 000 euros pour les études et la maîtrise d'œuvre.

Ce projet sera accompagné techniquement par l'équipe du Parc.

- **n°5 : Broyeur collectif citoyen itinérant (projet 2015-22)**

Le projet porte sur l'achat et mise à disposition d'un broyeur afin de développer la pratique du paillage pour les habitants des communes du bassin de Poigny-la-Forêt, Saint-Léger-en-Yvelines, Rambouillet, Le Perray. Le projet serait porté par un collectif de citoyens et soutenu par des associations locales (Vivre à Poigny, Jardin vivant). **Subvention proposée = 9 000 euros** pour financer l'achat du matériel.

Monsieur POUPART porte à la connaissance des élus du bureau un courrier de Thierry CONVERT, maire de Poigny-la-Forêt qui exprime plusieurs réserves sur ce projet.

Plusieurs interrogations sont soulevées sur ce dossier notamment :

- . Les modalités de prêt du matériel par l'association et pour quels usagers ? Faut-il que les usagers soient adhérents à l'association ?
- . Les modalités d'utilisation du matériel et le respect des règles de sécurité par les usagers.

Cependant, ce projet est intéressant car, depuis l'interdiction de brûlage des déchets végétaux par arrêté préfectoral dans les Yvelines, l'élimination des déchets verts demeure un réel problème.

Les communes cherchent également des solutions à proposer à leurs administrés sur ce sujet. Un retour d'expérience sur cette expérimentation pourrait être utile (statistiques sur le taux d'utilisation des broyeurs, fiches de suivi des prêts pour identifier les besoins et utilisateurs potentiels ...). Les élus du bureau souhaitent également que des mesures de publicité soient faites de ce dispositif via l'Echo du Parc ou le site Internet notamment.

Les élus suspendent cette attribution et souhaitent un complément d'information sur ce dossier et proposent d'en reporter l'examen pour une prise de décision au prochain bureau.

Madame GIOBELLINA regrette qu'il soit donné ainsi un coup d'arrêt à une initiative citoyenne. Les élus du bureau lui répondent en assurant qu'ils souhaitent avant tout un complément d'information.

- **n°6 : RéSPIRE : Réalisation d'une salle pluridisciplinaire innovante en ressources environnementales à Bonnelles (projet 2015-24)**

Réalisation d'un bâtiment exemplaire quant à la méthodologie de conception et dans les exigences environnementales pour sa construction et son occupation.

La commune de Bonnelles se lance dans la création d'une salle multi-usages au cœur du village (équipement public, culturel et social) servant de vitrine et d'expérience de bâtiment public innovant, écologique et contemporain. Il s'agira d'un support pédagogique continu dans certaines parties du bâtiment conçues comme des espaces de démonstration. Son caractère innovant tiendra également à son aspect évolutif et adaptable pris en compte dès la conception.

Subvention accordée = 15 000 euros permettant de faire appel aux prestations d'un spécialiste "Programmiste AMO Environnement".

Ce projet est accompagné par l'équipe du Parc.

M. VANDEWALLE soumet aux membres du bureau l'idée d'accompagner la création de maisons de services publics multi-thématiques (ex : mairie, agence postale, co-working, maison de santé,...). Un débat est ouvert sur la fragilité des commerces multi-services dont le succès tient essentiellement, outre l'emplacement, à la personnalité de son exploitant.

- **n° 7 : Ressourcerie virtuelle - Commune de Magny-les-Hameaux (projet 2015-32)**

Mise en place par la commune d'un site internet permettant la réutilisation de dons récupérés en amont de la déchetterie.

Subvention accordée = 7 000 euros pour financer la conception et la réalisation du site internet reproductible.

Ce projet est accompagné par l'équipe du Parc.

L'aide financière pour le dossier n° 5 est reportée pour compléments d'informations et un examen lors du prochain bureau, les autres aides financières sont attribuées à l'unanimité.

5. Point supplémentaire : délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Haute Vallée de la Rémarde (SIAEBVR) au PNR pour l'entretien des cours d'eau de la Rémarde amont et ses affluents

Par délibération du 24 juin 2013, le SIAEBVR a sollicité le Parc la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage du programme et des travaux d'entretien 2015-2019 de la Rémarde amont et ses affluents. Un programme d'entretien des rivières du bassin versant de la Rémarde amont 2015-2019 a été proposé par le Parc sur les communes de Bonnelles, Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, La Celle les Bordes, Longvilliers, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Sonchamp. Les articles R214-88 à R214-104 du code de l'environnement.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature avec SIAEBVR d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage 2015-2019 en faveur du Parc naturel régional pour le portage du dossier de déclaration d'intérêt général et la réalisation des travaux correspondants d'entretien de la végétation des berges des rivières sur l'ensemble du territoire du SIAEBVR. Un dossier sera adressé à M. le Préfet des Yvelines en vue de l'obtention de l'arrêté de déclaration d'intérêt général.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h15.